CCI NORD ISÈRE

MARCHÉ N° 2638N04MP

INTITULE : ACCORD-CADRE PRESTATIONS DE SERVICES DE FORMATION SUR LA THEMATIQUE « RESSOURCES HUMAINES » POUR LE CENTRE DE FORMATION DE LA CCI NORD-ISERE.

QUESTIONS / REPONSES N°1			REPONSES PUBLIEES LE 12/11/2026	
N°	DATE	QUESTIONS	REPONSES	DATE
1	09/11/2026	Pour les formations du lot 1, les journées sont-elles programmées consécutivement ? Dans le cas contraire, quel espacement est habituellement prévu entre les journées de formation ?	Les formations sont habituellement programmées en continue. Cela arrive qu'elles soient programmées en discontinue. Dans la majorité des cas nous n'excedons pas 2 à 3 semaines entre les journées.	12/11/2026
2	09/11/2026	Une candidature sans NDA au jour du dépôt est-elle recevable, avec obtention avant la première intervention ?	L'absence de numéro de déclaration d'activité (NDA) au stade du dépôt de la candidature n'est pas, en elle-même, de nature à rendre celle-ci irrecevable. Toutefois, le candidat retenu devra justifier de l'obtention de son numéro de déclaration d'activité auprès de l'autorité administrative compétente avant le commencement de toute prestation de formation, conformément aux dispositions du Code du travail. (Article L. 6351-1 du Code du travail).	12/11/2026
3	09/11/2026	Pour une professionnelle débutant dans la formation, des références d'accompagnement RH comprenant de la transmission de compétences peuvent-elles être présentées, en précisant leur nature exacte ?	Nous vous invitons à transmettre les informations de formation ou bien d'accompagnement que vous estimerez judicieuses. N'hésitez pas à étayer suffisamment vos expériences.	12/11/2026